

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juillet 2023

Délibération CA_20230713_014

Adoption du Plan de formation 2024-2028 du SDIS

VOTE : adopté à l'unanimité

3 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les avis favorables du comité consultatif départemental des sapeur-pompier volontaires en date du 12 juin 2023, du comité social territorial en date du 15 juin 2023, de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en date du 15 juin 2023 ;

Vu le plan de formation 2024-2028 ci-annexé ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Le plan de formation 2024-2028, ci-annexé, est approuvé et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à le signer.

Article 2. - Dans l'attente de la mise en cohérence du règlement intérieur avec les dispositions du plan de formation 2024-2028, ci-annexé, ce dernier prévaut en cas de contradiction entre les deux documents.

FLEURET Marc